



**Bureau communautaire**  
**Mardi 12 Mars 2024**  
**DECISION DE BUREAU**

**Nombre de membres du bureau : 11**

**Nombre de présents : 7**

**Nombre de votants : 7**

**Présents :** M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Olivier BERNARDI.

**Absents :** Mme Marie PASSIEUX, M. Gérald VALENTINI, Mme Myriam GAIRAUD, M. Joseph RODRIGUEZ.

**Rapporteur :** M. Claude REVEL.

**Demande de subventions – Pôle Jeunesse – Demande de financements pour l'acquisition d'un logiciel à destination de la Jeunesse et de la Petite Enfance**

Monsieur REVEL rappelle que par délibération n°2020.09.29.12 en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financières pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais, à travers son projet de territoire 2020-2030 a souhaité « Moderniser les équipements communautaires du territoire » et notamment ceux du « Pôle Jeunesse » (Action #6) selon l'Axe #4 « Un territoire de Gouvernance », l'Enjeu #1 « Améliorer la qualité et l'efficacité du service public rendu aux usagers » et l'Objectif Opérationnel #2 « Mailler le territoire par le développement des services de proximité optimisés et accessibles ».

Le Pôle Jeunesse a besoin d'un logiciel à destination du service Jeunesse et du service Petite Enfance afin de :

- Faciliter la gestion administrative des structures,
- Faire évoluer l'outil actuel à destination des usagers notamment pour les inscriptions,
- Contrôler les coûts avec un outil plus performant et moins coûteux en fonctionnement que l'actuel logiciel.

**Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant : 31 583,50 € HT :**

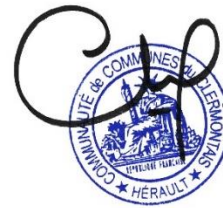
Libellés des subventions sollicitées	Montant Subventionnable HT	Taux souhaité	Montant de la Subvention demandée
CAF (Petite Enfance)	7 176 €	80 %	5 740,80 €
CAF (Enfance/Jeunesse)	11 345 €	60 %	6 807,00 €
Total des aides publiques (40%)			12 547,80 €
Montant HT en Autofinancement (60%)			19 035,70 €
Coût de l'opération HT			31 583,50 €

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** le financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de douze mille cinq cent quarante-sept euros et quatre-vingt centimes (12 547,80 €).
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 14 Mars 2024

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL